



uOttawa

Faculté de droit
Faculty of Law
Section de droit civil
Civil Law Section

RECRUTEMENT
Faculté de droit

Professeur ou professeure en droit privé

La **Section de droit civil** de l'Université d'Ottawa sollicite des candidatures afin de combler un poste de professeur menant à la permanence dans le domaine du droit privé au rang d'adjoint. Des rangs supérieurs seront envisagés dans des circonstances exceptionnelles.

La **Faculté de droit** de l'Université d'Ottawa est située au coeur de la capitale nationale. Avec quelque trente professeurs à la Section de droit civil et plus de soixante-dix professeurs à la Section de common law, elle offre un environnement intellectuel exceptionnel à ses étudiants, chercheurs et professeurs. Ouverte sur le monde, la Faculté s'est engagée à offrir aux étudiants une expérience riche et stimulante et à promouvoir l'excellence en recherche.

Fonctions :

- poursuite d'un programme de recherche et de publications;
- enseignement et encadrement d'étudiants au premier cycle et aux cycles supérieurs;
- participation aux activités éducatives et administratives de l'Université;
- accomplissement de toute autre activité prévue à la convention collective.

Critères d'admissibilité :

- un doctorat en droit terminé (ou sur le point de l'être) ou l'équivalent du doctorat. Les candidats dont les études sont avancées seront également considérés.
- un doctorat dans une discipline connexe combiné à une formation en droit

Outre les publications avec comité de lecture et le talent pour un enseignement de haute qualité, pourront être pris en considération, les projets de recherche en cours, l'excellence du dossier scolaire, la connaissance de langues autres que le français et la capacité de contribuer à la vie universitaire.

Terme : Poste menant à la permanence. L'attribution du poste menant à la permanence est soumise à une approbation budgétaire.

Salaire : L'échelle salariale pour un professeur adjoint débute à 85 280 \$

Avantages sociaux : L'Université d'Ottawa fournit un régime complet d'avantages sociaux qui incluent une assurance contre l'invalidité prolongée, une assurance-vie de base, une assurance santé supplémentaire, un régime de pension de l'Université d'Ottawa, une assurance-vie facultative, et des frais de déménagement.

Entrée en poste prévue: 1^{er} juillet 2019

La demande devrait inclure un curriculum vitae à jour, un échantillon des publications, les noms et adresses de trois répondants avec lesquels la Faculté pourra communiquer, un relevé de notes pour chaque grade universitaire reçu et une lettre d'accompagnement décrivant les intérêts de recherche et d'enseignement.

Prière d'envoyer votre demande par courrier électronique **ou** par la poste **ou** par télécopieur à :

Céline Lévesque, doyenne

Section de droit civil

57 rue Louis-Pasteur

Pavillon Fauteux, pièce 205

Université d'Ottawa

Ottawa (Ontario) K1N 6N5

Courriel : decanat.droitcivil@uottawa.ca

Tél. : 613-562-5902 / Télécopieur : 613-562-5121

Nous acceptons les candidatures immédiatement et jusqu'au **15 février 2019**. Seuls les candidats retenus seront contactés.

Toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité sera toutefois accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université d'Ottawa souscrit à l'équité en matière d'emploi. Nous encourageons fortement les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles à poser leur candidature. Si vous êtes invité à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières en communiquant avec le Vice-rectorat associé aux affaires professorales au 613-562-5958. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

L'Université d'Ottawa est fière de sa tradition de bilinguisme, vieille de plus de 160 ans. Par l'entremise de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme, l'Université offre aux membres de son personnel et à leurs conjoints les moyens de devenir bilingues. Au moment de leur permanence, les professeurs sont tenus de pouvoir fonctionner dans un milieu bilingue. Dans certains cas, les professeurs doivent être aptes à enseigner dans les deux langues officielles afin d'obtenir la permanence.